

LES PERGEURS DE MURAILLES

Encore une arrestation à Paris. Nous avons longuement relaté les péripéties de l'arrestation à Lille de Canadien Smith, l'un des deux cambrioleurs de la bijouterie Lemonnier, ga-



Le canadien SMITH

lerie Valois, à Paris, et celle de son amie Hélène Evermon, venant d'Ostende. Entre temps, la police londonienne mit la main sur les deux recidivistes du butin volé galerie Va-

l'Arrestation à Lille de Canadien Smith, l'un des deux cambrioleurs de la bijouterie Lemonnier, ga-

lerie Valois, à Paris, et celle de son amie Hélène Evermon, venant d'Ostende. Entre temps, la police londonienne mit la main sur les deux recidivistes du butin volé galerie Va-

l'Arrestation à Lille de Canadien Smith, l'un des deux cambrioleurs de la bijouterie Lemonnier, ga-

SAVON PARIS-MÉNAGE

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

FRAPPEZ A LA CAISSE

Nous avons signalé l'intéressant jugement du tribunal civil de Lille qui condamna à des dommages-intérêts et en tous les dépens les propagandistes roubaixiens de la ligue néo-malthusienne. A cette occasion, nous avons félicité les hommes de cœur qui étaient attachés à cette besogne de combattre le prosélytisme honteux et néfaste de cette société. La ligue vient de distribuer une nouvelle circulaire, qui, disons-le en passant, l'exhorterait à de nouvelles poursuites si l'on voulait se montrer strict, — où elle avoue l'heureux résultat du procès au point de vue de la morale publique. « Les juges, dit ce factum, furent impitoyables et condamnèrent notre secrétaire-adjoint à 100 francs de dommages-intérêts au profit des assignataires, plus aux dépens s'élevant à 300 francs et 100 francs d'avocat, total 700 francs. Aussi, comme une souscription est ouverte comme pour parer le coup mortel que tout (sic) nous donner les faux malthusiens et faux républicains, nous vous prions de faire bon accueil aux listes qui vous seront présentées ».

Le nouveau boulevard de Lille à Roubaix-Tourcoing

Comment il se raccordera à l'avenue Lenôtre. Parmi les questions qui seront débattues, ce soir, par le Conseil municipal, se trouve l'importante question du raccordement du grand boulevard de Lille à Roubaix-Tourcoing avec l'avenue Lenôtre.

La ville de Roubaix entend, en cette occasion, ne rien sacrifier de ses droits, ainsi que l'expliquera le rapporteur, M. F. Chateley. Voici le document qu'il soumettra à l'approbation de l'Assemblée :

Messieurs, la construction du nouveau boulevard de Lille à Roubaix se poursuit avec activité, surtout dans la partie comprise entre le Parc de Croix et la vieille route départementale n° 14, et déjà les Ponts et Chaussées ont mis la Municipalité d'une demande qui est le préliminaire du raccordement entre l'avenue Lenôtre et le nouveau boulevard et qui a pour objet l'abandon d'un certain nombre de parcelles, situées le long de cette avenue sur une longueur de 120 mètres environ, au point précis où se fera le raccordement.

Cette demande s'explique, et rien d'abord ne semble s'opposer à ce qu'elle soit accueillie puisque le Grand Boulevard sera un prolongement heureux de notre belle promenade roubaixienne. Cependant, il a paru à votre Commission que l'heure était venue de prendre toutes les précautions utiles afin d'assurer le respect des droits et des intérêts financiers de la Ville de Roubaix.

ferme sur le mode de pénétration de leurs voies dans Roubaix. La solution proposée est donc restée lettre morte.

De reste, appelé à nouveau lors de l'enquête d'usage à formuler un avis sur la pénétration des tramways Roubaix des voies de tramway du réseau Monny, le Conseil a décidé de refuser tout accès dans le Parc Barbioux à la ligne projetée du Grand Boulevard (Délibération du 25 mars 1903).

Une troisième fois, le 29 décembre 1905, vous avez été appelés à délibérer sur une question se rattachant plus étroitement à celle qui nous est soumise. Il s'agissait d'examiner le plan de circulation de la jonction de levée avec l'avenue Le Nôtre, et vous avez approuvé les dispositions du projet.

En dernier lieu, cette année des travaux destinés à assurer le débouché du boulevard à la fois dans la Verte-Rue et dans le Jardin Barbioux; ils proposent d'abattre les arbres bordant le point de rencontre des deux voies, et d'établir entre elles une communication devant servir immédiatement aux piétons et aux voitures.

La sixième Commission, appelée à connaître de cette affaire, a pensé qu'il convenait de ne rien négliger pour maintenir intacts les droits de la Ville, et de subordonner l'exécution des travaux proposés par les Ponts et Chaussées à un règlement de toutes les difficultés que soulève la jonction projetée.

La Ville n'étant pas tenue à moins d'y être contrainte et forcée par une expropriation, possible assurément, mais à charge d'indemnité, de subir le passage des tramways dans le Parc Barbioux, doit réserver expressément tous ses droits de chef, et il n'y a à lieu, leur accès que dans des conditions à débattre.

Propriétaire du Parc, elle n'entend pas que ses avantages perdent leur caractère de promenade et deviennent le déversoir de toute la circulation à l'intérieur de véhicules de tous genres qui se fait actuellement par la route n° 14. Si, cependant, elle tolérât que les voitures légères la traversassent, ce ne pourrait être que moyennant des compensations dont le légimité est évidente, car l'intensité de la circulation entraînerait une augmentation notable des frais d'entretien de la chaussée dont la Ville ne devrait dorénavant pas accepter la charge.

Les principes qui ont été posés par M. l'adjoint Wattinne auxquels s'est ralliée l'unanimité de la Commission. Nous vous demandons de vouloir bien approuver cette manière de voir.

La situation financière de la ville. Rapport de M. Félix Chateley au Conseil municipal sur l'œuvre de la majorité républicaine depuis 1902.

Au cours de la séance qu'il tiendra ce soir, le Conseil municipal sera appelé à approuver les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1906.

Nous tenons à publier, dès aujourd'hui, in-extenso, le rapport suivant que lira, à ce propos, M. Félix Chateley :

Messieurs, le budget de 1906 s'est soldé par un excédent comme ceux que la majorité républicaine a votés depuis qu'elle a pris, en 1902, la responsabilité des intérêts municipaux.

Cette constatation n'empêchera pas sans doute les porte-paroles de la minorité collectiviste de dénigrer l'œuvre de la majorité et de dénigrer la conduite des administrateurs. Nous n'attendons de nos adversaires aucune justice, mais les résultats parlent pour nous. Non seulement l'ère des délices a pris fin, mais, sans charges nouvelles pour les contribuables, nous avons rétabli l'ordre dans les finances, donné au budget l'élasticité nécessaire, transformé la situation de l'Assistance publique, créé l'embellissement de la ville, créé des jardins et des squares, élevé des monuments qui seront l'orgueil de la cité et l'orgueil des Roubaixiens, notre ville de Roubaix, le premier plan des villes de France, par la hardiesse des transformations qui s'y opèrent.

Ces œuvres, qu'il arrive, proclamera que vous avez su, tout en maintenant les principes de l'économie la plus sévère, voir et faire grand, dans l'ordre social surtout, qui a toujours dominé vos préoccupations, mais sans oublier de satisfaire le goût qui une démocratie intelligente n'a jamais manqué d'avoir pour les œuvres éducatives qui affermissent son grandeur, son amour de l'art et son idéal de beauté.

Le complet administratif se solda, ainsi que vous le savez par un excédent de 600 francs. L'adjoint aux finances avec sa précision et sa clarté habituelles, vous a donné, lors de notre dernière séance, un compte des explications sur lesquelles il croit inutile de revenir. Je vous demanderais seulement d'en accepter, mais encore qu'elle serait d'ordre de développement général du tourisme automobile et quelle aurait par cela même au commerce français.

Le R. P. Pascal se livre à son tour, pour exprimer sa reconnaissance au collaborateur de l'« Effort », qui a bien voulu lui consacrer un bienveillant article, à l'occasion de ses noces d'argent, et remercie tous ceux qui se dévouent en faveur d'une revue qui suit une marche ascendante, et dont on pourra dire d'elle, comme l'on dit d'une belle vie : « Elle a passé en faisant le bien. » (Applaudissements.)

La réunion a pris fin après quelques mots de MM. Verspieren et Diligent. M. Verspieren a remercié, notamment, la presse du concours très utile qu'elle donne à la Fédération en accordant de la publicité à ses faits et gestes.

PROMOTION MILITAIRE. — Notre concitoyen M. Paul Carré, fils de M. Carré-Desfontaines, commandant du génie, officier de la Légion d'honneur, vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel.

Voici en quels termes l'« Officiel » publie cette nomination :

Est promu au grade de lieutenant-colonel : M. Carré (Paul-Edmond), hors cadres, commandant le bureau de recrutement de Laval, en remplacement de M. Basenne, maintenu hors cadres (colonies).

SUCCESSIONS SCOLAIRES. — Le Délégué-Pensionnaire Saint-Louis vient d'obtenir un très brillant succès aux examens du brevet élémentaire à Lille. Sur six élèves présentés cinq ont été reçus définitivement. Ce sont : MM. Henri Burette, Jean Demoulin, René Lefebvre, Jules Nivresse et Victor Wilquet.

Deux nouveaux élèves du cours de M. J. Gaillard, directeur de l'École communale de la rue Roger MM. De Corte et Alphonse Quennoy, deux élèves employés de commerce, viennent de passer avec succès, à Lille, les examens pour le brevet élémentaire, les 24, 25, 26 et 27 juin courant. La semaine dernière, deux jeunes filles du même cours, Mlles Léontine Alexandre et Berthe Hermans, obtenaient le même succès.

A la session d'octobre dernier, trois jeunes gens, Mlle Augustine Leclercq, MM. Joseph Leblanc et Elou Delecour, réussissaient également dans leurs examens, ce qui fait huit brevets en moins d'un an. Ces résultats se passent de commentaires.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de Mlle Elisabeth Watine, avec M. Daniel Decroix, fils de M. Henri Decroix, banquier, à Lille.

LA FÊTE DES ECOLES OFFICIELLES. — La Fédération des Associations des anciens élèves des écoles publiques de Roubaix avait organisé une fête jeudi soir, à l'Hippodrome, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'établissement officiel de l'école laïque et de l'honneur de Jules Ferry, l'auteur de la loi de 1832.

La salle était littéralement bondée; aussi la chaleur n'a pas tardé à la transformer en véritable étuve.

La fête comportait en premier lieu, une causerie sur Jules Ferry, par M. Robelin, secrétaire de la Ligue française de l'enseignement, qui s'est fait excuser. En son absence, M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, qui présidait la réunion en qualité de délégué du ministre de l'Instruction publique, a pris la parole. Dans une conférence très développée, il a parlé de Jules Ferry, dont il a exécuté un biographe, et signalé les principales œuvres. Puis, il est longuement étendu sur Socrate, sa vie, et sa doctrine philosophique.

La deuxième partie du programme consistait en une manifestation de sympathie en l'honneur des institutrices et instituteurs qui sont à Roubaix depuis l'application des lois de laïcité et à qui une médaille commémorative a été offerte. MM. Lehoucq, adjoint au maire de Roubaix, Bourbon, inspecteur primaire, le bureau des écoles et le Comité de la Fédération, ont pris part à cette manifestation. On a été l'objet, Mmes E. Baurain, H. Baurain, Bitez, Boulter, Delacenserie, Desfrances, A. Delille, M. Delille, Dubois, Duvierv, Laporte, Leroy, Obin, Pfammatier, M. Pycq, Taisne, Thieuleux, Vasseur, Velu, et MM. Crinon, Dupret, Gaillard, Glaise, Harcqz, Arthur Lambert, Sagot, Jules Seulin, Martial Wambecq.

M. Lyon a remis ensuite les palmes académiques à MM. Georges Dewitte, vice-président de la Caisse des Ecoles, Georges Dubucqz, et Georges Dansette, membre du Comité de la Fédération.

Le programme comprenait enfin, en troisième lieu, la représentation de « La Mort de Socrate », pièce en 4 actes et 6 tableaux de M. Ch. Richet, professeur à l'Académie de Paris, avec musique de scène de Mlle Grable.

Cette pièce, qui, malgré son caractère sérieux et philosophique, a paru intéresser l'assistance, était très convenablement interprétée par des artistes des principaux théâtres de Paris, qui, à diverses reprises, ont soulevé les applaudissements des spectateurs.

La partie musicale était exécutée, sous la direction de M. Koszul, par l'Association symphonique du Conservatoire. C'est assez dire qu'elle a été parfaitement rendue.

LE DRAME DE LA RUE CUCNOT. — M. Deltel, commissaire de police du 2e arrondissement, communique jeudi matin, son enquête concernant la tentative de meurtre, dont s'est rendu coupable, mercredi soir, rue Cucnot, l'ouvrier mouleur, Alfred Vanpuybrouck, sur son ancienne femme, Marie Dhont.

L'inculpé nie avoir eu l'intention de vouloir tuer. Il prétend qu'il a voulu tout simplement l'effrayer. Il résulte des renseignements recueillis par le magistrat, qu'Alfred Vanpuybrouck, aurait au contraire proféré des menaces de mort à l'adresse de Marie Dhont.

Le meurtre a été transféré jeudi après-midi, à la maison d'arrêt de Lille, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

C'est M. Vérin, qui est chargé de l'instruction de cette affaire. Interrogé, Vanpuybrouck a nié avoir voulu attendre l'ouvrière soignée qu'il avait rencontrée, encadrée par deux femmes, sa sœur et une amie. Comme la veille, devant M. Deltel, l'ouvrier mouleur a prétendu avoir déchargé son revolver en l'air et il met son acte sur le compte de l'hiver. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

UN CHIEN ENRAGE. — Jeudi après-midi, vers une heure, Agent de police Willaumez, de service au travail de rue des Arts, était informé que depuis un bon moment se tenait dans la cour Desrousseaux, rue des Fleurs, un chien précaire, sans symptômes de la rage.

Immédiatement il se rendit dans cette cour, et trouva le chien blotti dans une encoignure de maison, M. Willaumez l'abattit à coups de sabre, et porta le chien suspect chez M. Demora, vétérinaire, qui a fait l'autopsie de l'animal. Il résulte que ce chien était bien atteint de la rage. Malgré toutes les recherches, il a été impossible de retrouver son propriétaire.

UNE ARRESTATION POUR ECOUVERIE. — Jeudi matin, vers six heures et demie, les sous-brigadiers de sûreté Cuvelier et Chantraire, ont arrêté, rue du Chemin-de-Per 57, un dactylographe Paul Lepers, âgé de 21 ans, ayant demeuré rue des Longues-Haies, 106.

Cet individu était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré le 13 juin dernier par M. le Procureur de l'Instruction Publique de Béthune. Il est inculpé d'abus de confiance et d'écouverie se rapportant à un vol de bicyclette, commis à Lens.

DEUX ACCIDENTS DANS UNE FONDERIE. — A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, deux machinistes ont été victimes d'accidents au cours de leur travail.

L'un d'eux, M. Edouard Pieters, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Lys, 9, a fait une chute, tandis qu'il portait un châssis rempli de sable. Il s'est fait des contusions dans la région thoracique. M. le Docteur Ballenghien a déclaré ne pouvoir se prononcer sur la durée de l'incapacité de travail avant qu'il n'ait été soigné.

M. Charles Gousseau, âgé de 18 ans, demeurant rue d'Alger, 207, qui soulevait une charge de fonte en fusion pour la verser dans le moule a été brûlé au pied gauche.

M. le docteur Dispa, a constaté des brûlures multiples des 2° et 3° degré. Il a prescrit un blâsé un mois et demi de repos. Jeudi après-midi, le jeune homme a été admis à l'Hôtel-Dieu.

HAUT-PARLEUR, la plus puissante des machines parlantes. Maison SCREPEL, 138 bis Grande-Rue, Roubaix. 150-1

VISITES DE JARDINS. — Dans sa séance du 6 juin 1907, le Conseil d'administration du Club Horticole, a décidé que les visites de Jardins auraient lieu, cette année, le Jeudi 8 août et jours suivants s'il y a lieu. Les Sociétaires qui désiraient prendre part à ces concours devront adresser leur demande à M. le Secrétaire général, avant le 4 août.

PEINTURES DECORATIVES en tous genres, imitation de Gobelins et tentures anciennes. Entreprise à forfait.

Aperçu de quelques prix au mètre carré : Frises ou pilastres, à la colle sur toile : dix francs le mètre carré. Frises ou pilastres, à l'huile sur toile : vingt francs le mètre carré. Panneau, imitation tapisserie. Paysages et verdure, depuis vingt-cinq francs jusqu'à cinquante francs le mètre carré (le prix variant suivant la toile, coton, lin ou laine employée). Panneaux de style, imitation tapisserie, avec personnages, depuis quarante-cinq francs jusqu'à quatre-vingts francs le mètre carré ; s'il y a bordure, pour ces deux derniers genres, il sera compté dix francs par mètre courant de bordure en supplément. Décor à la colle, cinq francs le mètre carré, toile en plus, etc.

Tarif détaillé sur demande. Peinture à l'huile et pastel. Amédée OGER, 29, rue Parmentier, Rx. 20494

TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE. — Un ouvrier maçon, travaillant pour le compte de MM. Bayart père et fils, entrepreneurs, rue du Moulin, 50, était occupé à des travaux de réparations dans l'habitation de M. Van Herzele, rue du Grand-Croix, 12, lorsqu'il se produisit un faux mouvement et tomba d'un échafaudage placé à plusieurs mètres du sol.

Dans sa chute l'ouvrier, M. Jules Mulliez, âgé de 60 ans, demeurant rue d'Espagne, 20, s'est fait une entorse à l'épaule gauche.

M. le docteur Morival lui a prescrit un mois de repos.

EXCURSION A ROTTERDAM. (Voir Etat-Civil). 20481d

JEU DE HASARD. — Un bachelier, Jules Dhelleme, âgé de 17 ans, demeurant rue de l'Adieu, 33, à Monteur-Loux, a été l'objet d'un procès-verbal, pour avoir tenu un jeu de hasard sur la voie publique.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la teinturerie d'apprenti de MM. Emile Roussel et fils, un apprenti, M. Albert Simoons, 24 ans, rue Cugnot, 17, s'est fait des contusions à la cuisse droite en soulevant une pièce de tissu. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Un charretier de Mme veuve Vanasse, volivrière, M. Camille Duquenne, rue Vanha, 8, à Lys, s'est fait une entorse au pied droit en chargeant de la marchandise sur son camion. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Un homme de peine de la filature de M. Motte-Bossut fils, M. Carlos Boulanger, 34 ans, rue Sainte-Elizabeth, 48, s'est blessé en soulevant une balle de coton. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — A la teinturerie d'apprenti de MM. Broways-Begeyer, M. Jean Dusoutier, apprenti, 17 ans, rue et impasse de la Barbe d'Or, a eu l'annulaire et l'auriculaire gauches écrasés, par les cylindres de son métier en voulant retirer une pièce de tissu. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — A la filature de M. Henry Fernoy et fils, un fleur, M. Henri Thaye, 40 ans, rue des Longues-Haies, cour Desrousseaux, s'est blessé au coude gauche en plaçant une corde à son métier. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Dans l'atelier d'apprenti de MM. Giroulet frères, un apprenti, M. Henri Ghysels, 18 ans, rue Centrale, à Wasquehal, a eu le médium gauche écrasé par un ballot de tissu. Quinze jours de repos. Docteur Vanhaere. — A la brasserie de M. Georges Carlier, un porteur de bière, M. Lucien Despecker, aux Ombres, 510, a été blessé à l'avant-bras droit par une fraise à engrainage. Trois semaines de repos. Docteur Dubar. — A la filature de M. Etienne Motte et Cie, un ratissonneur, M. François Fauvray, 39 ans, rue de la Doune, 12, s'est fait un effort dans l'aine en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — A la filature de M. Ternynck frères, un ratissonneur, M. J.-B. Biongo, 20 ans, rue Saint-Jean, 7, s'est fait des contusions au genou droit en tombant. Trois semaines de repos. Docteur Dupré. — Au peignage de M. Léon Allart et Cie, Grande-Rue, l'un des dégorgeurs, M. Achille Mathon, âgé de 35 ans, demeurant à Monteur (Belgique), a eu le médium droit comprimé entre le lambeau de la peau d'un balayeur de carie. M. le docteur Debu-ché, a constaté une plaie par ratissage des quatre doigts. Il a prescrit un mois de repos. — A la filature de M. Alfred Motte frères et Fournier, rue des Longues-Haies, M. François Duvardin, âgé de 17 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 101, a eu l'index droit déformé, par le chariot de son métier. M. le docteur Vanhaere, lui a prescrit un mois de repos.

GRAND STOCK MICHELIN. Garage Dulleux, Lille. Nouveau tarif en baisse. 29910

NECROLOGIE. — On annonce la mort de M. Aimé-Jules Hubert Vanacker, teinturier, préteur demeurant 36, rue de l'Amiral-Courbet, décédé, à Bon-Secours, le 25 juin 1907, dans sa 50e année. Ses funérailles auront lieu le samedi 29 juin, à dix heures, en l'église Saint-Hilaire, à Halluin. 29471d

ENTRETIENS DU VENDREDI 28 JUIN. — M. Auguste Lonne, neuf heures, église du Très-Saint-Rédempteur. — M. Xavier Lagroix, trois heures et demie, église Saint-Augustin. — Mlle Félicie Lannoy, neuf heures, église St-Etienne, à Lille.

CROIX

UN HARDI CAMBRIOLAGE

Vol important de bijoux.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. et Mme J.-B. Mallet, 89, rue de Wasquehal, ont été victimes d'un vol de bijoux, dont il est difficile d'évaluer l'importance; en effet, quelques-uns de ces bijoux provenant d'un héritage et très anciens, peuvent avoir une valeur considérable.

M. et Mme Mallet, qui sont marchands de légumes, s'étaient levés, jeudi matin, vers deux heures pour se rendre comme d'habitude, au marché de Roubaix, et avaient quitté Croix, vers trois heures. Cette circonstance explique comment, dans la maison vide, les voleurs ont pu opérer sans être inquiétés. Après avoir enlevé une longue échelle chez M. Parmentier, cultivateur à Wasquehal, au Petit-Cottignies, les malfaiteurs l'ont transportée jusqu'à la maison de M. Mallet, l'ont appliquée contre le mur de la cour et ont pénétré à l'intérieur par la lucarne d'une chambre du second étage. Puis ils ont fait sauter la serrure de la porte et se sont rendus dans les divers appartements, fouillant les tiroirs, mettant tout sens dessus-dessous et faisant main-basse sur tout ce qui pouvait avoir quelque valeur. C'est ainsi qu'ils ont emporté une quantité d'objets en or dont voici la nomenclature : Une somme de 130 francs en or, une montre, une chaîne, trois tours de cou, deux croix, une chaîne de dame avec médaillon, une chevalière et une bague ornées de diamants et de perles fines, une paire de boutons avec perles fines, deux paires de boucles d'oreilles, une épingle pour hommes; (tous ces objets sont en or); un bracelet en argent et douze couteaux en ruolz. Les voleurs ont négligé d'emporter une liasse de titres de rentes au porteur.

En rentrant jeudi matin, à 8 heures et demie, M. et Mme Mallet ne furent pas peu surpris de trouver chez eux un tel désordre, et rapidement ils se rendirent compte qu'un vol considérable avait été commis. Aussi plainte a été portée à M. Joly, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Toutefois, aucune indication ne peut aider utilement les recherches de la police; en effet, les malfaiteurs n'ont rien laissé de compromettant et les voisins n'ont rien entendu.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Mercredi soir, vers sept heures et demie, un commencement d'incendie, qu'on ne peut attribuer qu'à un vice de construction de la cheminée, s'est déclaré chez M. Martin, cabaretier, rue de Croissant. Le feu commença à sécher le plafond du second étage quand, par bonheur, M. Martin s'en aperçut en montant l'escalier. Quelques

WASQUEHAL

VOL DE FILS TELEGRAPHIQUES. — Dans la nuit du mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits sur la partie de la voie ferrée comprise entre les gares de Roubaix et de Croix-Wasquehal, non loin de l'endroit dit « Petit Cottignies », et ont dérobé une triple rangée de fils télégraphiques sur une longueur de 600 mètres environ. Ils auront probablement été dérangés dans leur opération, car les poteaux de cette ligne supportent une quinzième de fil. Plainte a été portée.

LANNON

MARIAGE. — Lundi a été célébré à Ephy (Somme) le mariage de M. Paul Caudmont, docteur en médecine à Lannoy, fils de M. et Mme A. Caudmont, de Tourcoing, avec Mlle Louise Vallart, fille de M. et Mme Vallart, d'Ephy.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Froidure, négociant à Domart-en-Ponthieu, son oncle, et M. Georges Vallart, industriel à Ephy, son frère; pour le marié : M. Eboire, professeur à l'École primaire supérieure de Lille, et le docteur Debyeux, chef de clinique à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, ses amis.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'établissement Parent-Morfont, un aide-conducteur, M. Henri Devienne, âgé de 21 ans, domicilié à Templeuve (Belgique), s'est blessé dans la région inguinale. Il a reçu les soins du docteur Caudmont.

LYS A L'OCCASION DE LA DUCASSE la mairie ne sera ouverte lundi et mardi prochain, qu'à partir de 9 heures jusqu'à 11 heures du matin pour le service de l'état-civil.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Mercredi soir, à 7 heures, à la « Planchette de la Garde », MM. Gauchet, sous-brigadier des douanes et Riéty, préposé de la brigade des Ponts-Rouge, ont arrêté une peigneuse, Victorine Delahousse, 29 ans, demeurant rue Beaurwaert, à Roubaix, qui portait 1 kilo de café vert, 500 grammes de café torréfié et 60 gr. de tabac à fumer de contrebande, le tout évalué à 6 fr. 63.

La peigneuse sera conduite à Lille, ce matin, vendredi.

FLERS-BREUCQ

UN CHIEN DOUTEUX ABATTU. — Jeudi matin vers sept heures, en face de l'estaminet Au Dipôt, des ouvriers qui se rendaient à leur travail, furent frappés de l'allure singulière d'un chien de taille moyenne. Tout couvert de sang, et d'un aspect effrayant, il se tenait dans le fossé, remorquant sur le bord de la route et recourant à la même manœuvre. L'un des ouvriers courut avertir le garde Cocheteux qui vint avec son revolver et un déchargea trois coups sur le chien. Comme l'animal vivait encore, M. Cocheteux s'arrêta alors d'un formidable poudrin, lui en assés quelques coups terribles sur la tête. Le chien, frappé à mort, roula définitivement dans le fossé. Aucun des assistants n'a été mordu.

CYSOING LOUVIL

FAUX BRUIT DE DEMISSION DU MAIRE. — Un journalillo a annoncé, avant-hier, la démission de M. de Maistre, maire de Cysoying. Non, croyons savoir que cette information est inexacte. Jamais, à aucun moment, il n'est venu à l'idée de M. Damide de donner sa démission.

TOURCOING

L'EDUCATION PHYSIQUE

A propos d'un article de la revue « Chez Nous ». — La gymnastique suédoise et ses particularités.

M. le docteur Henri Verwersch, qui s'est fait à Tourcoing le zélé propagateur de l'éducation physique, a consacré ces temps-ci, à une œuvre qui lui tient à cœur, plusieurs articles très documentés et très intéressants dans la revue « Chez Nous ».

M. le docteur Verwersch a exposé notamment que toute méthode de gymnastique pour constituer un véritable système d'éducation physique devait favoriser tout ensemble le maintien, la respiration et la volonté. Cette triple éducation est ce qui spécialise la gymnastique dite suédoise de celle en usage et en honneur dans la plupart de nos sociétés. Celle-ci, s'attache plus à réaliser une habilité professionnelle par entraînement, sans habiller professionnellement des résultats pratiques et physiologiques. Elle aboutit, nul ne le conteste, à des acrobaties merveilleuses et à des chorégraphies admirables, mais tout cela régit comme un corps de ballet, est plutôt affaire de luxe et de patience qu'abaissement heureux sur le développement physique.

Dans la gymnastique suédoise, au contraire, tout est raisonné, étudié, strictement déterminé. Elle se fonde sur la méthode de la méthode est de partir de données purement scientifiques et, de viser constamment à un résultat pratique. C'est pourquoi le corps médical qui a plus souci de l'harmonie des fonctions du corps que de l'eurythmie d'un groupe de jeunes gens réunis et dressés à des évolutions simultanées, a été séduit par les qualités de la méthode et la propose, chaque jour davantage, comme complément obligatoire de l'enseignement. Le système de Ling qui part de ce principe, est en fait, le plus pratique de celui que propose M. le docteur Verwersch. Partant de là, il définit sobrement ce qu'il faut entendre par gymnastique suédoise.

M. le docteur Verwersch fait bien de poser ainsi ses prémisses. Tout le monde, en effet, ou presque, parle aujourd'hui de culture physique et de gymnastique suédoise, mais beaucoup, sans doute, ne se rendent pas très bien compte de ce qu'elle est.

Voici donc comment l'explique M. le docteur Verwersch : « Une méthode d'éducation physique, dans laquelle tous les mouvements sont réglés par la physiologie déterminée et se coordonnent vers un but précis, par un effort raisonné et progressif.

L'article d'où nous extrayons cette définition démontre ensuite, par l'analyse et la décomposition illustrée des exercices, le caractère d'une leçon de gymnastique suédoise. L'auteur insiste en particulier sur l'importance de la position initiale dans quelque groupe que ce soit. Ceci constitue, en fait, la nouveauté de la méthode, et c'est un élément physiologique déterminé et se coordonnent vers un but précis, par un effort raisonné et progressif.

L'article d'où nous extrayons cette définition démontre ensuite, par l'analyse et la décomposition illustrée des exercices, le caractère d'une leçon de gymnastique suédoise. L'auteur insiste en particulier sur l'importance de la position initiale dans quelque groupe que ce soit. Ceci constitue, en fait, la nouveauté de la méthode, et c'est un élément physiologique déterminé et se coordonnent vers un but précis, par un effort raisonné et progressif.

Un classement est à la base de la méthode qui comprend les exercices préparatoires, fondamentaux, dérivatifs et respiratoires. Ces derniers empêchent l'essoufflement et la fatigue.

Et voici quelques particularités encore. « La durée d'une leçon est ordinairement de 40 minutes. Elle peut être prolongée de 10 à 15 minutes par les sujets très entraînés. Les exercices sont essentiellement collectifs à l'encontre de la gymnastique française dans laquelle l'exercice est individuel par sa nature et en raison même du nombre restreint d'engins nécessaires. Enfin, la méthode suédoise est pratique. Elle réalise cet aphorisme : la gymnastique doit être un moyen, elle n'est pas un but. Il faut faire de la gymnastique pour bien vivre et non pas vivre pour faire de la gymnastique. » On foulaubait un peu.

Les innombrables religieuses de M. Auguste Ducoulombier

Interview de M. le doyen de Saint-Christophe à l'occasion de la lecture des journaux, jeudi matin, beaucoup de personnes ont été étonnées d'apprendre que M. Auguste Ducoulombier, aurait des funérailles religieuses. A ce propos, M. le doyen Leclercq, que nous